

## Rapport final – Sûreté dans les ports

### Introduction

1. La réunion d'experts a été convoquée pour réexaminer un projet de recueil de directives pratiques comportant deux parties, l'une portant sur la sûreté dans les ports et la seconde sur la sécurité et la santé dans les mêmes ports. La première partie sur la sûreté résulte des travaux du groupe de travail mixte OIT/OMI sur la sécurité des ports, créé par le Conseil d'administration du BIT à sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003) et par le Comité de la sécurité maritime de l'OMI à sa 77<sup>e</sup> session (mai et juin 2003), qui s'est réuni à Genève du 9 au 11 juillet 2003. Le texte sur la sécurité des ports vient compléter le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) de l'OMI, qui contient des prescriptions en matière de sûreté des navires et de l'interface immédiate navire/port. La seconde partie sur la sécurité et la santé a été élaborée par le Bureau, avec l'aide d'experts extérieurs.
2. A sa 287<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a décidé que la réunion serait composée de 12 experts désignés par les gouvernements, de 12 experts choisis en consultation avec le groupe des employeurs et de 12 experts choisis en consultation avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les douze experts gouvernementaux représentaient les pays suivants: Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Nigéria, Panama, Philippines, Royaume-Uni. Des experts présents en qualité d'observateurs représentant les gouvernements de la Finlande, de l'Italie et de la Turquie ont également participé à la réunion. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 288<sup>e</sup> session, un certain nombre d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales étaient représentées à la réunion en tant qu'observateurs. Une liste des participants figure en annexe au présent rapport.
3. La réunion avait pour mandat de réexaminer et d'adopter le projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports de l'OIT.
4. La réunion a été saisie de la Partie A: Sûreté (MESSHP/2003/A) et de la Partie B: Sécurité et santé (MESSHP/2003/B) du projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports, sur lesquelles elle a décidé de fonder ses débats. Les participants à la réunion ont adopté un calendrier prévoyant des séances tenues parallèlement sur la Partie A: Sûreté et la Partie B: Sécurité et santé.

---

5. M<sup>me</sup> Sally Paxton, directrice exécutive, secteur du dialogue social, a souligné dans son discours liminaire que le droit à un lieu de travail sûr et salubre avait toujours été une question prioritaire pour l'OIT. Dans le cas du travail dans les ports, l'OIT a adopté plusieurs instruments internationaux concernant spécifiquement ce secteur. Toutefois, à ce jour, seulement 20 pays avaient ratifié la convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, adoptée en 1979. Dans l'intervalle, l'évolution technique, notamment l'introduction d'équipements de manutention des marchandises de plus en plus sophistiqués dotés d'une capacité et d'une portée plus grandes, avait rendu obsolètes les conseils donnés dans le recueil de 1977 et le guide de 1976. Si l'on doit reconnaître que l'évolution de méthodes de manutention des marchandises avait conduit à des améliorations significatives de la sûreté pour les travailleurs dans les ports, parfois ces changements avaient entraîné de nouveaux risques et le taux d'accidents du travail était encore élevé dans les ports. L'oratrice a fait observer ensuite que, depuis les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, on s'occupait moins des menaces **au** commerce et au transport, comme les vols et les détournements, mais davantage de celles beaucoup plus alarmantes **provenant du** commerce et des transports, où les mécanismes et les processus mêmes pouvaient être utilisés comme des armes. Pour ces raisons, le projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports devait être examiné dans le cadre de nouvelles initiatives internationales de l'OIT et de l'OMI. Dans le cas de l'OIT, la Conférence internationale du Travail de juin 2003 avait adopté la convention sur les pièces d'identité des gens de mer, qui offrait précisément aux gens de mer la possibilité de descendre à terre et d'avoir accès aux zones portuaires. En 2002, l'OMI avait adopté le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires ainsi que des amendements à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, qui devaient entrer en vigueur en juin 2004. Le projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports élargissait le débat sur la sûreté dans les ports au-delà des installations portuaires et couvrait l'ensemble de la zone portuaire. Il se devait d'être compatible avec les dispositions du Code ISPS de l'OMI, qui contient des prescriptions qui concernent seulement la sûreté des navires et l'interface immédiate navire/port.

6. Le Bureau de la réunion est composé comme suit:

<i>Président:</i>	M. Henderson (Royaume-Uni)
<i>Vice-présidents:</i>	M. Pope (Etats-Unis)
	M. Cox (membre employeur)
	M. Tannock (membre travailleur)
<i>Président Partie A:</i>	M. Platts (Canada)
<i>Président Partie B:</i>	M. Henderson (Royaume-Uni)

#### Groupe des employeurs

*Vice-président  
et porte-parole Partie A:* M. van de Laar

*Vice-président  
et porte-parole Partie B:* M. Cox

---

## Groupe des travailleurs

*Président Partie A:* M. Tannock

*Vice-président Partie B:* M. Hansen

*Porte-parole Partie A:* M. Carlstedt

*Porte-parole Partie B:* M. Marges

7. Un représentant du Bureau a fait l'historique de la présente réunion. Il a rappelé en particulier le mandat du groupe de travail mixte OIT/OMI sur la sécurité dans les ports qui s'est réuni en juillet 2003 et les orientations sur lesquelles les participants à la présente réunion devaient se fonder pour finaliser le recueil de directives ainsi que les diverses observations relatives au projet de recueil adressées par les Etats Membres.
8. Le porte-parole du groupe d'experts employeurs a déclaré qu'il considérait que l'OIT était l'entité qui devait se charger de produire un tel recueil, puisque cette organisation prenait en compte des intérêts de toutes les parties intéressées. Le porte-parole du groupe des travailleurs s'est dit favorable à un document détaillé et espérait que le texte final irait dans ce sens.
9. Après un débat, les experts sont convenus à l'unanimité de recommander d'adopter le projet de recueil et de le publier en deux volumes distincts, à savoir un recueil de directives sur la sûreté dans les ports et un recueil de directives sur la sécurité et la santé dans les ports. Les experts ont attiré l'attention sur le fait qu'il était nécessaire de publier ces codes dans un nombre de langues aussi grand que possible et il a demandé aux gouvernements d'envisager la traduction de ces ouvrages dans leurs langues nationales lorsque la traduction n'aura pas été faite par l'OIT.

## Discussion générale

10. Le secrétaire général adjoint représentant l'OMI a expliqué les liens établis entre l'OMI et l'OIT en matière de sûreté maritime. Il a rappelé que, en décembre 2002, les résolutions que l'Assemblée de l'OMI avait adoptées préconisaient un nouveau code pour la sûreté des navires et des installations portuaires qui devait permettre d'améliorer la sûreté des transports maritimes. L'application du Code ISPS était limitée à l'interface navire/terre, conformément au mandat de l'OMI, alors que l'OIT pourrait s'occuper des autres parties du port. Le code élaboré par l'OMI et le recueil élaboré par l'OIT se compléteraient donc.
11. Le président a rappelé qu'un large consensus s'était dégagé à la réunion de juillet 2003 sur le contenu du projet de recueil, à l'exception de l'annexe A, qui avait été remaniée dans l'intervalle. Il a noté également que les observations générales résumées dans le document MESSHP/2003/6 avaient été largement traitées en séance plénière.

## Discussion point par point

12. La discussion du projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports a eu lieu du 8 au 11 décembre 2003. Un certain nombre de modifications d'ordre rédactionnel ne touchant pas au fond ont été apportées au recueil et ne sont pas explicitement mentionnées dans le présent rapport.

---

## Préface

13. Deux paragraphes décrivant en détail le contexte dans lequel le recueil a été élaboré ont été retirés de l'introduction et insérés dans la préface. Pour aller dans le sens des observations présentées par le groupe des travailleurs, la préface souligne que le code n'était pas un instrument juridiquement contraignant et ne devait pas influencer sur les principes fondamentaux et les droits des travailleurs énoncés dans les instruments de l'OIT ni sur la facilitation d'accès des organisations de travailleurs aux ports, terminaux et navires. Il est également indiqué que le recueil devait être compatible avec les stratégies adoptées en matière de sûreté et de sécurité par les Etats Membres.

## Introduction

14. Il a été convenu d'une manière générale qu'il était nécessaire de veiller à l'harmonisation des termes dans l'ensemble du document. C'est pourquoi les mots «représentatif de tous les intervenants pertinents» qui figuraient à la section 1.9.2 ont été supprimés. Il a également été décidé d'ajouter «et les cargaisons» après «le matériel» à la section 1.9.4 et dans tous les endroits pertinents. Les experts ont souligné en outre la nécessité d'assurer la compatibilité du recueil avec le Code ISPS. Selon les sections pertinentes du Code ISPS, le terme «entraînements» supposait la mise à l'essai d'aspects spécifiques du plan de sûreté, alors que le terme «exercices» concernait des aspects plus généraux du plan et semblait porter plutôt sur l'aspect opérationnel. Il a été décidé d'utiliser dans le paragraphe 1.9.6 à la fois «entraînements» et «exercices». Un nouveau paragraphe 1.6 a été ajouté afin de définir clairement le domaine d'application du recueil, et plus particulièrement le lien entre les mesures de sûreté appliquées dans des installations spécifiques du port et celles qui sont appliquées dans les autres parties. Les autres paragraphes contenus dans l'introduction ont été adoptés sans modification.

## Portée et définitions

15. Au paragraphe 2.11, la référence selon laquelle le Comité consultatif sur la sûreté portuaire (CCSP) est «composé de membres de la collectivité portuaire et d'organismes gouvernementaux pertinents» a été jugée incompatible avec la composition du CCSP telle qu'indiquée au paragraphe 5.4. Après un débat sur diverses propositions, il a été décidé que la mention de la composition du CCSP devait rester dans la section 5.

## Tâches et rôles

16. Le secrétaire général adjoint représentant l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est inquiété de l'harmonisation du recueil avec le Code ISPS, étant donné que le paragraphe 5.1.1 semblait indiquer que l'«autorité désignée» ne devait pas obligatoirement être une organisation gouvernementale et qu'il pourrait y avoir une autorité différente pour chaque port. S'en tenant à la définition de l'«autorité désignée» du paragraphe 2.5, conformément également au Code ISPS, il a proposé de modifier le paragraphe 5.1.1 comme suit: «Identifier l'autorité désignée pour chaque port». Les experts ont approuvé cette modification. Etant donné que les participants à la réunion d'experts sur la sûreté et la santé dans les ports étaient convenus d'inclure la recommandation visant à ce que les comités chargés de la sécurité et de la santé dans les ports coopèrent avec les comités consultatifs chargés de la sûreté dans lesdits ports, le cas échéant, le président a proposé d'ajouter au paragraphe 5.3 du recueil un libellé reflétant cette idée. Le reste de la section 5 a été adopté moyennant quelques modifications mineures.

---

## **Evaluation de la sûreté portuaire (ESP)**

17. Le porte-parole du groupe d'experts employeurs a fait remarquer que, comme dans le Code ISPS, il serait utile de spécifier les qualifications que devrait avoir la personne qui concevait une ESP. Etant donné que la définition de l'ESP n'était pas jugée suffisante au paragraphe 2.12, les participants sont convenus d'ajouter le libellé qui convient au paragraphe 7.1.

## **Plan de sûreté portuaire (PSP)**

18. A la suite des remarques du porte-parole des experts travailleurs, il a été décidé qu'il n'est pas dans l'intention du recueil de directives pratiques, comme le reflète la préface du document, de porter atteinte aux droits des travailleurs et à l'accès de leurs représentants. Ces droits devraient toujours être pris en compte lors de l'élaboration du plan de sûreté portuaire.

## **Sûreté matérielle du port**

19. Les participants à la réunion ont décidé de modifier la dernière partie du paragraphe 9.1 qui devient «procédures de contrôle nécessaires pour réduire le niveau de risque grâce à l'application de mesures de sûreté», étant donné que le mot «approuvées» ne pouvait être retenu dans un instrument non contraignant. Le deuxième alinéa du paragraphe 9.3 a été supprimé. Ayant été relevé que, dans le paragraphe 9.4, l'expression «pièces d'identité» prêtait à confusion, il a été décidé de la remplacer par «documents d'accès».
20. Les participants ont pris acte des observations du gouvernement du Pérou concernant la nécessité d'élaborer des procédures qui faciliteraient les déplacements des gens de mer dans le port ainsi que ceux des représentants des organisations sociales et des organisations de travailleurs portuaires conformément aux dispositions de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003. Toutefois, il a été convenu que cette question était suffisamment traitée dans d'autres parties du recueil et qu'il n'était donc pas nécessaire d'inclure un texte sur ce point dans la section 9.

## **Sensibilisation à la sûreté et formation**

21. Il a été décidé d'ajouter «et celui chargé de faire appliquer les règlements» au paragraphe 10.2.1, étant donné qu'il était de toute évidence nécessaire de former cette catégorie de personnel. Par souci d'harmonisation, on a ajouté au paragraphe 10.2.3 «matériel et cargaisons».

## **Annexe A**

### **L'Evaluation de la sûreté portuaire (ESP)**

#### **Introduction**

22. L'expert gouvernemental des Etats-Unis a présenté le contenu de l'annexe A et les principes de la grille d'analyse des menaces et risques (GAMR). L'objectif de cette grille était expliqué dans la section 5. Certaines craintes ont été exprimées quant à une confusion possible à propos de l'emploi de termes comme «niveau de sûreté» et de notions comme «menaces» et «scénario de menaces». Des changements appropriés ont été effectués à cet égard et le terme «niveau de sécurité» a été supprimé dans les paragraphes 15.1 et 15.3, étant donné que ce concept a été créé par les gouvernements en rapport avec l'évaluation

---

des risques. Il ne devrait pas figurer en tant que tel dans la GAMR qui était censée être un instrument destiné à l'usage de chacun des ports.

### *Processus d'évaluation*

23. Le porte-parole du groupe d'experts employeurs ayant signalé que des considérations financières ne devaient pas figurer dans le paragraphe 13 consacré à l'évaluation de la vulnérabilité, il a été décidé de supprimer toute référence aux limitations des ressources dans les paragraphes 3 et 2 du paragraphe 13.
24. Les participants à la réunion sont également convenus de supprimer la totalité du paragraphe 18 au motif que l'on retrouvait ailleurs l'explication qu'il fournit. Les paragraphes 20 et 21 qui se rapportent au paragraphe 18 étaient donc redondants et ont également été supprimés.

### *Tableau 1 et tableaux suivants*

25. Le tableau a été approuvé moyennant quelques changements dans l'intitulé de la colonne C où «risque» devient «menace» et dans celui de la colonne F où «note» a été remplacée par «note attribuée au risque». Ces modifications ont été également faites dans tous les tableaux de l'étape 1 à l'étape 10 et dans certains de leurs intitulés.

## **Annexe B**

### Plan de sûreté portuaire (PSP)

#### *Introduction*

26. Les participants à la réunion ont étudié et accepté la proposition faite par écrit par le gouvernement du Pérou sur la nécessité de préciser la différence entre PSP et ESP dans le présent recueil et la différence entre l'ISPS et l'Évaluation de sûreté d'une installation portuaire dans le Code ISPS.
27. Par souci d'harmonisation, le mot «cargaisons» a été ajouté dans les énumérations des paragraphes 3.13; 4.3 et 4.5 et le mot «entraînements» a été ajouté dans le paragraphe 33. Les experts employeurs se sont interrogés sur la nécessité de nommer et de décrire toutes les grandes entreprises commerciales et industrielles présentes dans le port ainsi qu'il est stipulé dans le paragraphe 20. Ce paragraphe a été supprimé. Dans le paragraphe 17, il a été proposé de remplacer le terme «sous-plan» par «autres plans de sûreté» afin d'éviter de possibles confusions. Il a également été convenu de remplacer «installations» par «infrastructure». Étant donné que des lacunes doivent être identifiées avant la mise en place d'un PSP, et pour éviter qu'il ne fasse double emploi avec le paragraphe 25, les experts ont décidé de supprimer le paragraphe 29.

## **Annexe C**

28. Le secrétaire général adjoint et le représentant de l'OMI ont proposé d'ajouter dans l'annexe C une référence à la résolution n° 1373 de 2001 du Conseil de sécurité se lisant «les actes de terrorisme constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales».

### *Questions en suspens*

29. Les participants ont recommandé que le recueil de directives pratiques soit traduit dans toutes les langues de travail de l'OIT et de l'OMI afin qu'il puisse être largement appliqué.

---

Les experts ont également proposé que le recueil soit affiché sur les sites Web des deux organisations et ont demandé à l'OIT de suivre les progrès réalisés dans son utilisation.

*Adoption du recueil de directives et du rapport*

- 30.** Après avoir examiné le texte du projet de recueil de directives pratiques sur la sûreté portuaire, les experts ont adopté le recueil proprement dit.
- 31.** Après avoir examiné le projet de rapport, les experts l'ont adopté tel qu'amendé. Les participants ont conclu la réunion en échangeant les formules habituelles de remerciements.

Genève, le 11 décembre 2003.

*(Signé)* M. John Platts,  
Président.

---

**List of participants**  
**Liste des participants**  
**Lista de participantes**

---

Experts nominated by Governments  
Experts désignés par les gouvernements  
Expertos designados por los Gobiernos

**AUSTRALIA AUSTRALIE**

Mr. John Kilner, Assistant Secretary, Maritime Security, Department of Transport and Regional Services,  
Canberra

**CANADA CANADÁ**

Mr. John Platts, Special Adviser, Marine Security, Transport Canada, Security and Emergency and Preparedness  
Directorate, Ottawa

*Adviser/Conseiller technique/Consejero Técnico*

Ms. Lynn Young, Director, Human Resources Development Canada (HRDC), Ottawa

**BRAZIL BRÉSIL BRASIL**

Mr. Daltro D' Arisbo, Labour Office Auditor – FISCAL, Porto Alegre

*Adviser/Conseiller technique/Consejero Técnico*

Captain Darlei Pinheiro, Mission Officer, Brazilian Permanent Representation to IMO, London

**CHINA CHINE**

Mr. Ye Hongjun, Division Chief, Department of Worker Transport Administration, Ministry of Communication,  
Beijing

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. Xu Yi, Director, Department of Human Resources, Ministry of Communication, Beijing

Ms. Zhao Xiaoliang, Official, Department of International Cooperation, Ministry of Communication, Beijing

**EGYPT EGYPT EGIPTO**

Mr. Tarek Hassan Ibrahim Sharef Eldin, Director, Industrial Health and Safety Institute, Cairo

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. Hazem Abdel Hazem Halim, Head of Maritime Sector Administration, Alexandria

Mrs. Nadia El-Gazzar, Labour Counsellor, Permanent Mission of Egypt, Geneva

**GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA**

Mr. Achim Sieker, Junior Unit Leader, Federal Ministry of Economics and Labour, Bonn

*Adviser/Conseiller technique/Consejera Técnica*

Ms. Ute Bödecker, Executive for Legal and Security Matters, Ministry of the Interior, Hamburg

---

## **NIGERIA NIGÉRIA**

Mr. Mobolaji Olurotimi Banjo, Ag. Director Inspectorate Department, Federal Ministry of Labour and Productivity, Abuja

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. Wali Mansoor Kurawa, Director of Maritime Services, Federal Ministry of Transport, Abuja

Mr. Sotonye Inyeinengi-Etomi, Special Assistant to the Honourable Minister of Transport, Federal Ministry of Transport, Abuja

Dr. O.C. Nathaniel, Deputy Director, Joint Maritime Labour Industrial Council, Lagos

Mrs. Ifeoma Christina Nwankwo, Deputy Director, Federal Ministry of Labour and Productivity, Abuja

Mr. John Idakwoji, Assistant Chief Administrative Officer, Abuja

## **PANAMA PANAMÁ**

Sra. Julissa Tejada de Humphrey, Directora de la Oficina Institucional Recursos Humanos, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral, Panamá

## **PHILIPPINES FILIPINAS**

Mr. Gerardo S. Gatchalian, Supervising Labor and Employment Officer, Bureau of Working Conditions, Department of Labor and Employment, Manila

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. Benjamin B. Cecilio, Assistant General Manager for Operations, Philippine Ports Authority, Manila

Ms. Yolanda C. Porschwitz, Labor Attaché, Permanent Mission of Philippines, Geneva

## **SPAIN ESPAGNE ESPAÑA**

Sr. D. Juan Ramón Bres, Inspector, Inspección de Trabajo y Seguridad Social, Cádiz

*Adviser/Conseiller technique/Consejero Técnico*

Sr. Pedro J. Román Núñez, Safety and Security Department Manager, Spanish Ports Administration, Madrid

## **UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI REINO UNIDO**

Mr. Graeme Henderson, Head of Marine and Civil Contingencies Section, Health and Safety Executive, London

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. David Carter, Deputy Head, Health and Safety Executive, Transport Safety Division, Marine, Aviation and Civil Contingencies Section, London

Mr. Ashley Reeve, Head of Maritime Security Operations, Department of Transport, London

## **UNITED STATES ETATS-UNIS ESTADOS UNIDOS**

Mr. Charles Thomas Pope, Area Director, United States Department of Labor Occupational Safety and Health Administration, United States Department of Labor-OSHA, Norfolk

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Captain Jon S. Helmick, USMS, Director, Logistics and Intermodal Transportation Program, United States Merchant Marine Academy, Kings Point

---

Captain David L. Scott, Chief, Office of Operating and Environmental Standards, Washington, DC  
Mr. John W. Chamberlin, First Secretary, Permanent Mission of the United States of America, Chambesey

**Experts nominated by the Employers**  
**Experts désignés par les employeurs**  
**Expertos designados por los empleadores**

Mr. Abdou Ba, directeur du bureau de la main-d'œuvre portuaire, Syndicats des entreprises de manutention des ports du Sénégal, Mole  
Mr. Francis Bertrand, Directeur des ressources humaines et des affaires juridiques, Organisation internationale des employeurs, Nantes  
Mr. Guido Marcelo Bocchio Carbajal, Superintendente legal, Southern Peru Copper Corporation, Lima  
Mr. Joseph J. Cox, President, Chamber of Shipping of America, Washington DC  
Mrs. Lynne Harrison, Human Resources Manager, Port of Napier Limited, Napier  
Mr. Dierk Lindemann, Managing Director, German Shipowners Association, Hamburg  
Mr. Claes Olmarker, Port Security Officer, Port of Gothenburg, Gothenburg  
Mr. Usman Husein Punjwani, Seaboard Services Partner, Seaboard Services, Karachi  
Mr. Daharii Ujud, Senior Manager, Ancilliary Services, Port Klang  
Mr. Michael Joseph Van der Meer, General Manager – Port Authority Division, Namibian Ports Authority, Walvis Bay  
Mr. Pieter M. Van der Sluis, Adviser Social Affairs, General Employers Organization, Nieuwerherh  
*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*  
Mr. Fer M. J. Van de Laar, Chairman, International Association of Ports and Harbours, Environment and Marine Operations Committee, Amsterdam Port Authority, Amsterdam  
Mr. Alexander Zaitsev, President, Association of Ports and Shipowners of River Transport, Moscow

**Experts nominated by the Workers**  
**Experts désignés par les travailleurs**  
**Expertos designados por los trabajadores**

Mr. Gary Brown, Port Security, AFL-CIO, Fife WA  
Mr. Marcel Carlstedt, Swedish Transport Workers Union, Stockholm  
Mr. P.M. Mohamed Haneef, Working President, Cochin Port Staff Association, Kochi  
Mr. Knud Hansen, Copenhagen  
Mr. Albert François Le Monnier, Third Vice-President, Safety Coordinator, International Longshore and Warehouse Union (ILWU), Vancouver  
Mr. Peter Lovkvist, Co-Sweden, Valbo  
Mr. Kees Marges, Union Adviser, FNV Bondgeroter Netherlands, London  
Ms. Veronica Mesatywa, National Sector Coordinator, Maritime Industry, South African Transport and Allied Workers' Union (SATAWU), Johannesburg  
Mr. Leal Sundet, International Longshore and Warehouse Union (ILWU), California  
Mr. James Trevor Tannock, Deputy National Secretary, Maritime Union of Australia, Sydney  
Mr. Kenji Yasuda, President, National Council of Dockworkers' Union of Japan (ZENKOKU-KOWAN), Tokyo

---

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros Técnicos*

Mr. Yuji Iijima, Chief of European Office, All Japan Seamen's Union, London

Mr. Shimpei Suzuki, General Secretary, National Council of Dockworkers' Union of Japan, Tokyo

Others

Autres

Otros

**FINLAND FINLANDE FINLANDIA**

Mr. Harri Halme, Senior Safety Officer, Ministry of Social Affairs and Health, Tampere

**ITALY ITALIE ITALIA**

Mr. Mario Alvino, Fonctionnaire, Ministero Del Lavoro E Politiche Sociali, Roma

**TURKEY TURQUIE TURQUÍA**

Ms. Asiye Türker, Senior Engineer, Head of Delegate, The Prime Ministry Undersecretariat for Maritime Affairs, Ankara

Representatives of the United Nations, specialized agencies and other official international organizations

Représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales officielles

Representantes de las Naciones Unidas, de los Organismos Especializados y de otras Organizaciones Internacionales Oficiales

**European Commission**

**Commission européenne**

**Comisión Europea**

Mr. W. Elsner, Head of Port Unit, Brussels

Mr. Diego Teurelinx, Port Unit, Brussels

**International Maritime Organization (IMO)**

**Organisation maritime internationale**

**Organización Marítima Internacional**

Mr. Christopher C. Trelawny, Senior Technical Officer, Navigational Safety and Maritime and Security Section, Maritime Safety Division, London

---

**United Nations Economic Commission for Europe (UN/ECE)**  
**Commission des Nations Unies pour l'Europe**  
**Comisión de las Naciones Unidas para Europa**

Mr. Viatcheslav Novikov, Economic Affairs Officer, Geneva

Representatives of non-governmental international organizations  
Représentants d'organisations internationales non gouvernementales  
Representantes de Organizaciones Internacionales no Gubernamentales

**International Association of Ports and Harbours (IAPH)**  
**Association internationale des ports (AIP)**  
**Asociación Internacional de los Puertos**

Mr. Fer M.J. Van de Laar, Chairman, International Association of Ports and Harbours, Environment and Marine Operations Committee, Amsterdam Port Authority, Amsterdam

**ICHCA International**

Mr. John Nicholls, Director, Romford, Essex

**International Shipping Federation (ISF)**  
**Fédération internationale des armateurs**

Mr. Brian Parkinson, Adviser, London

**International Transport Workers Federation (ITF)**  
**Fédération internationale des ouvriers du transport**  
**Federación Internacional de los Trabajadores del Transporte**

Mr. Lars Lindgren, Svenska Transportarbetareförbundet, Stockholm

**International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)**  
**Confédération internationale des syndicats libres (CISL)**  
**Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres (CIOSL)**

Ms. Anna Biondi, Assistant Director, Geneva Office, Geneva

**International Organization of Employers (IOE)**  
**Organisation internationale des employeurs**  
**Organización Internacional de Empleadores**

Mr. Jean Dejardin, Adviser, Cointrin, Geneva